

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1509 du 30 décembre 1946.

n° 1509

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

30 décembre 1946

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1946

Date du numéro

31 décembre 1946

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : — le décret n° 46-2594 du 21 novembre 1946, modifiant les chiffres des différentes 1 portions saisissables ou cessibles des sol des, allocations et traitements des troupes coloniales à la charge du Département des colonies (J. O. K. F. du 21 novembre 1946, page 9919) : — le décret n° 162674 du 27 novembre 1946, modifiant le mode de paiement des primes d'engagement et de rengagement | dans les troupes coloniales et créant des allocations supplémentaires provisoires en faveur de certains personnels non officiers de l'armée de terre en service dans des territoires relevant du Département de la France d'outre-mer (J. O. K. F. du 28 novembre 1946, page 10055).

#### Art. 2

Le présent arrêté qui donliera lieu à des mesures de publicité extraordinaire sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

**Pour le Gouverneur en mission : L'Administrative des colonies, inspecteur des affaires administratifs, CHAMBOREDON.**